

PROJET PEDAGOGIQUE
IFA
2026-2027

SOMMAIRE

PREAMBULE 3
1. La présentation de l'IFA du CHRU de Tours 4
2. Le projet de formation pour l'obtention du D.E.A 5
3. Les finalités de la formation 7
4. Les valeurs 9
5. Les principes pédagogiques 10
6. Les objectifs de formation 12
7. L'organisation pédagogique 12
7.1- La formation 13
7.2- Le suivi pédagogique 14
7.3- La formation du groupe 14
7.4- Formateurs et partenaires 15
7.5- Méthodes pédagogiques 15
8. L'organisation de la formation en stage 16
8.1- Les objectifs de stage 17
8.2- Portfolio 19
8.3- Les qualifications des stages 19
9. L'organisation de la formation en stage 20
9.1- Les blocs et modules 20
9.2- Les critères d'évaluation par bloc 21
GLOSSAIRE 32

PREAMBULE

Le projet pédagogique est un document qui permet à l'apprenant de :

- Préciser le professionnel que nous voulons former
- Identifier :
  - les valeurs,
  - les principes et les choix pédagogiques,
  - la place de la réflexivité et des analyses des pratiques professionnelles dans le dispositif de formation,
  - l'accompagnement individualisé et le suivi pédagogique,
  - le système d'évaluation.

Le projet pédagogique est élaboré par l'ensemble de l'équipe pédagogique pour :

- Fédérer l'équipe autour d'un projet commun,
- Créer un fil conducteur sur la durée de formation,
- Donner du sens aux orientations pédagogiques,
- Être cohérent et réaliste,
- Conforter la place de l'élève dans sa formation en tant qu'acteur,
- Renforcer l'interprofessionnalité,
- Apporter une réponse aux besoins de santé de la population et aux établissements sanitaires et sociaux.

Le projet pédagogique est un document de référence qui détermine les orientations pédagogiques et professionnelles de l'Institut. Il sert de contrat entre les acteurs (équipe pédagogique/élèves/apprenants/professionnels). Il apporte une meilleure lisibilité sur les missions de chacun et trouve son ancrage dans la démarche qualité partagée par tous.

1. La présentation de l'IFA du CHRU de Tours

L'IFA est rattaché à l'IFPS[1], situé rue Mansart à Chambray-Les-Tours.

Il répond aux missions de :

- Formation à l'exercice du métier d'ambulancier
- Formation à l'exercice du métier d'auxiliaire ambulancier

A l'IFA du CHRU de Tours, la Direction de l'institut est assurée par une Directrice, assistée d'une coordonnatrice pédagogique et d'un coordinateur de promotion. Deux formatrices complètent l'équipe pédagogique. Une secrétaire assure le suivi administratif des élèves.

L'équipe est complétée par des intervenants issus du secteur public ou privé, médecins, infirmiers(ères), ambulanciers, aide-soignant(e)s, assistants de régulation médicale et chefs d'entreprises de transports sanitaires.

En 2026-2027, l'IFA du CHRU de Tours propose deux formations courte de 6 mois, respectant une durée totale de 801 heures de formation, conformément à l'arrêté du 11 avril 2022. La capacité d'accueil est de 35 élèves en formation initiale en septembre 2026 et 15 apprentis sur la promotion de janvier 2027.

[1] IFPS : Institut de Formation des Professions de Santé

2. Le projet de formation pour l'obtention du D.E.A

Le métier d'ambulancier est inscrit au code de santé publique :

Quatrième partie : Professions de santé

Livre III Auxiliaires médicaux, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers et assistants dentaires

Titre IX Aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers et assistants dentaires

Chapitre III ambulanciers

« *L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire. Au sein de la chaine de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention* »

(Définition du métier, annexe I de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier)

Dans la zone de compétences qui lui est attribuée par les textes**, l'ambulancier est responsable de ses actes.**

Le projet de formation pour l'obtention du DEA :

- Prend en compte les différentes modalités d'accès à la formation (suite à un entretien d'admission pour la formation complète ou par passerelles pour la formation partielle).

- Vise à la qualification des professionnels formés par un enseignement centré sur les compétences déclinées dans le référentiel de compétences des ambulanciers (annexe II de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier).

Il s'inscrit dans :

- Les évolutions de la société : la libre circulation des biens et des personnes en Europe, les évolutions épidémiologiques, politiques et leurs retentissements sur les métiers de la santé et du soin.
- Les évolutions des professions de santé et du soin : la réingénierie des diplômes
- Le vieillissement et la pénurie des professionnels soignants
- Le développement des professions d'aide à la personne.
- La reconnaissance des acquis obtenus par la formation (pour les métiers aide-soignant, auxiliaire de puériculture, auxiliaire de vie, auxiliaire de vie sociale, assistant de vie aux familles…)

Le projet pédagogique s'appuie sur :

- Le référentiel de formation conduisant au DEA
- Les textes réglementaires qui régissent le métier d'ambulancier (conditions d'exercice, secret professionnel…)
- Les particularités des apprenants (groupe très hétérogène)
- Les atouts de l'institution, avec un fort développement de l'‘apprentissage par la simulation, intégrée au projet pédagogique avec le matériel nécessaire et des formateurs formés à cette méthode
- Des mises en situations dans des conditions proches du réel au Centre de Formation des Sapeurs-Pompiers d'Indre et Loire
- Des temps de formation sur un simulateur de conduite
- Une initiation à la conduite de véhicule sanitaire au CEFOR encadrée par des professionnels du SDIS 37

Il permet de passer du désir d'être ambulancier à la profession d'ambulancier.

3. Les finalités de la formation

Les finalités de la formation sont de permettre à chaque élève d'acquérir les 11 compétences définies dans le référentiel de formation, en lien avec le référentiel d'activités du métier.

- ☑ **Compétence 1 :** Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage
- ☑ **Compétence 2 :** Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté
- ☑ **Compétence 3 :** Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient
- ☑ **Compétence 4 :** Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences
- ☑ **Compétence 5 :** Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence
- ☑ **Compétence 6 :** Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport
- ☑ **Compétence 7 :** Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient
- ☑ **Compétence 8 :** Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant en compte la prévention des risques associés
- ☑ **Compétence 9 :** Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité
- ☑ **Compétence 10** : Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels
- ☑ **Compétence 11** : Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

La volonté de l'IFA du CHU de TOURS est de former des ambulanciers acteurs efficients de la chaîne du soin.

Ces derniers doivent être capables :

- de prendre en charge une personne en vue de son transport pour des raisons de soins ou de diagnostics
- de collaborer avec les autres professionnels de la santé et du soin
- d'avoir le sens de la rigueur professionnelle
- de respecter la qualité du service rendu
- de s'inscrire dans une dynamique de formation continue tout au long de la vie
- d'anticiper l'aggravation de l'état de santé des patients pris en charge en urgence
- de savoir-agir en respectant l'éthique professionnelle lors de la prise en soins des patients
- de prendre en charge une personne en vue de son transport pour des raisons de soins ou de diagnostics
- de collaborer avec les autres professionnels de la santé et du soin
- d'avoir le sens de la rigueur professionnelle
- de respecter la qualité du service rendu
- de s'inscrire dans une dynamique de formation continue tout au long de la vie
- d'anticiper l'aggravation de l'état de santé des patients pris en charge en urgence
- de savoir-agir en respectant l'éthique professionnelle lors de la prise en soins des patients

4. Les valeurs

Les valeurs sont à la fois une référence et une préférence. Elles prennent pour finalité la personne et son épanouissement. Elles nécessitent de travailler sur la manière de les mettre en œuvre et impliquent le goût de l'effort. Elles orientent et construisent les pratiques professionnelles actuelles et à venir. En lien avec les valeurs du CHU et celles arrêtées collectivement par les Ecoles du CHRU de Tours nous avons retenu les valeurs professionnelles suivantes :

HONNÊTETÉ[2]

RESPECT DE SOI et DE L'AUTRE[3]

RESPONSABILITÉ[4]

RIGUEUR

[2] Voir p 44 glossaire en annexe
[3] Voir p 44 glossaire en annexe
[4] Voir p 44 glossaire en annexe

5. Les principes pédagogiques

L'IFA développe sa pédagogie sur le développement progressif de l'identité professionnelle des élèves. C'est une pédagogie constructiviste fondée sur l'apprentissage par alternance qui permet aux élèves d'être acteurs de leur formation pour le développement de leurs compétences. L'IFA développe sa pédagogie sur le développement progressif de l'identité professionnelle des élèves. C'est une pédagogie constructiviste fondée sur l'apprentissage par alternance qui permet aux élèves d'être acteurs de leur formation pour le développement de leurs compétences.

Cette formation s'appuie sur plusieurs concepts :

- La formation d'adulte : l'adulte est capable d'initiatives, de décisions personnelles et d'engagements actifs dans le processus de développement personnel et professionnel. Il est alors responsable de tout ce qu'il entreprend, y compris de ses apprentissages

- La formation par alternance : elle se définit comme un type de formation associant formation en Institut et en entreprise. Chaque espace-temps concourt à créer les conditions de l'apprendre et d'en optimiser les résultats. On distingue plusieurs types d'alternance. L'équipe pédagogique de l'IFA s'inscrit prioritairement dans la démarche de l'alternance intégrative. Elle se caractérise par la nécessité d'une concertation de l'ensemble des acteurs pour assurer la cohérence des apprentissages. « Ici, ce qui est fondamental, c'est le va et vient entre les lieux et les types de savoirs, chacun trouvant son prolongement, son exploitation dans l'autre. »

Un travail en étroite collaboration s'effectue avec les professionnels des secteurs de soins partenaires et les professionnels exerçant en entreprise de transport sanitaire.

- *La formation professionnalisante* : cette formation, basée sur une pédagogie participative, permet à l'élève :

- de s'impliquer dans sa formation

- de s'auto évaluer

- d'engager une réflexion sur sa profession

- de devenir un professionnel autonome et responsable.

Sur la base du projet pédagogique, l'IFA garantit aux élèves un apprentissage progressif des activités professionnelles. Cette progression doit les conduire à entrer dans un processus de formation qui se poursuivra tout au long de la vie et notamment contribuera à des possibles évolutions dans le métier. Le découpage en modules de formation centrés autour de l'acquisition de compétences incite à l'aménagement de parcours professionnels personnalisés.

Les objectifs pédagogiques sont déclinés dans le pédagogique qui tient compte du contexte et des ressources de l'institut de formation. Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez la personne en formation des capacités d'initiative et d'anticipation visant à responsabiliser le futur professionnel.

Un suivi pédagogique personnalisé est instauré, à l'IFA et comme en stage, avec la visite des formateurs. Il permet à l'élève de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.

L'IFA s'appuie sur les principes suivants :

- Valorisation de soi : prise en compte des expériences, de leur mobilisation, développement et enrichissement des connaissances, gestion de manière équilibrée des contraintes personnelles et professionnelles
- Vision positive de l'apprentissage : envisager le rapport à l'apprentissage dans une perspective d'évolution professionnelle
- Individualisation des parcours de formation : Modularité de la formation, apprentissage progressif
- Respect de soi et de l'autre : développement du sens de l'écoute, de l'autre dans la tolérance et la confidentialité
- Collaboration entre les formés : développement de l'esprit d'équipe, du sens de la responsabilité, de la discrétion et du positionnement professionnel
- Actualisation des savoirs et des techniques : Mise à jour en temps réel des apports (recommandations, lois, matériels utilisés, pratiques professionnelles)

6. Les objectifs de formation

Les objectifs de formation tiennent compte des valeurs et principes retenus

- Participer à la prise en charge des personnes, dans le respect de la discrétion et du secret professionnel
- Identifier les besoins des personnes prises en charge
- Utiliser les moyens et techniques d'intervention
- Travailler en collaboration avec les équipes de soins

Pour parvenir à ces objectifs, l'élève devra acquérir les 11 compétences citées précédemment.

7. L'organisation pédagogique

D'une durée totale de 801 heures, la formation est organisée conformément au référentiel de formation défini par l'arrêté du 11 avril 2022.

La formation préparatoire au diplôme d'État est organisée en alternance sur les axes prioritaires des cours théoriques, de pratiques gestuelles et de stages.

L'organisation modulaire de l'enseignement théorique permet d'intégrer les apprenants en cursus partiels (situation de revalidation, dispenses liées à un cursus antérieur, …)

Les stages ont pour objectifs la mise en application des apprentissages acquis lors des cours théoriques, travaux dirigés et de groupes.

Les objectifs de stage se déclinent de la manière suivante :

- Objectifs institutionnels en lien avec le référentiel de formation
- Objectifs personnels de l'élève validés par l'équipe pédagogique
- Objectifs du terrain de stage négociés avec ce dernier lors de l'entretien d'accueil

Les stages sont exploités au retour des élèves à l'institut avec bilan et questionnement sur la mise en application des savoirs théoriques et pratiques en lien avec les objectifs visés.

7.1- La formation

La formation conduisant au diplôme d'État d'ambulancier est d'une durée de **801 heures** soit **23 semaines** dont :

- ☑ 16 semaines de cours théoriques, travaux dirigés et de pratiques gestuelles **= 556 heures**
- ☑ 7 semaines de stages cliniques et en entreprise de transports sanitaires = **245 heures.**

L'évaluation formative tout au long de la formation permet un suivi pédagogique individuel des élèves sur la progression et l'acquisition des savoirs théoriques.

L'organisation de mises en situation à partir de cas concrets de simulation de prise en charge d'un malade sur différents thèmes permet un suivi individuel des élèves sur l'évolution et l'acquisition des savoirs, des savoirs faire et savoirs être.

Les thèmes prioritaires de la formation sont la prise en charge des détresses vitales, l'hygiène, la relation et communication, l'ergonomie avec la manutention manuelle des personnes, les aides à la marche et aux déplacements.

La simulation, définie par « toute tâche ou situation professionnelle reconstruite à l'aide de divers moyens et exploitée dans le cadre d'un dispositif pédagogique à des fins d'enseignement, d'apprentissage ou d'évaluation », est utilisée comme moyen pédagogique. Pour mettre en œuvre cette méthode, l'institut :

- se donne les moyens d'optimiser les compétences de ses équipes pédagogiques et techniques grâce à des formations diplômantes et certifiantes (DU de simulation, attestation universitaire...)
- est doté d'équipements vidéo et de mannequins de haute-fidélité

Il est proposé aux élèves d'expérimenter cette méthode d'apprentissage durant leur formation et d'utiliser cette méthode d'apprentissage pour développer le travail en inter professionnalité.

La réalisation de cours mutualisés avec d'autres filières et en particulier avec l'IFAS offrent aux élèves une représentation de ce qu'ils rencontreront dans leur vie professionnelle. L'objectif est de décloisonner les formations au cours de temps commun pour permettre à chacun de découvrir le métier de l'autre et de développer son désir du « travailler ensemble ».

Depuis 2012, l'IFA du CHU de TOURS avec l'aide de la Région Centre Val de Loire offre aux élèves un environnement numérique de travail. Pour communiquer avec les élèves et partager des documents nécessaires à la formation : l'IFA dispose d'une plateforme d'e-learning. Celle-ci renforce l'accompagnement, l'autonomie des élèves dans leur apprentissage et la communication formateurs-élèves.

Dans le cadre de la mise en place de la formation au numérique en santé, l'IFA du CHRU de Tours décline une formation mixte : présentiel et distanciel, via une formation en e-learning. L'apprenant ayant suivi et validé la totalité des enseignements recevra une attestation de formation au numérique en santé.

7.2- Le suivi pédagogique

Un suivi pédagogique personnalisé est instauré. Il est d'une durée réglementaire de
3 heures et est assuré en individuel et en collectif.
Le suivi pédagogique est assuré par les formateurs permanents, à minima à chaque retour de stage. Il est assuré par son référent pédagogique.

Pour exploiter l'expérience en stage et à l'IFA, l'équipe de l'Institut de Formation des Ambulanciers a mis en place un accompagnement individuel pour chacun des élèves, à raison d'une demi-promotion par formateur permanent, sous forme de temps de suivi pédagogique organisé à chaque retour de stage.

En plus des temps institutionnels, l'élève peut solliciter, au besoin, le formateur référent.

Un contrôle évolutif individuel des élèves est organisé tout au long de la formation par le biais d'évaluations écrites, de pratiques formatives et/ou normatives assurées par les formateurs en lien avec le thème abordé.

7.3- La formation du groupe

La capacité d'accueil de l'institut permet au groupe d'évoluer ensemble. Elle facilite l'expression, le questionnement de chacun et les échanges entre élèves. La répartition en groupes et sous-groupes pour l'organisation des cas concrets de simulation permet une meilleure analyse et une compréhension des situations rencontrées et rend chaque élève acteur de son apprentissage.

7.4- Formateurs et partenaires

La prise en charge et le transport des malades en urgences ou non nécessite une collaboration avec les différents acteurs de santé, médecin, infirmier(ière) aide-soignant(ante), assistant de régulation médicale, ambulanciers….

Chaque formateur, professionnel de terrain, intervient auprès des élèves dans son domaine spécifique d'expertise en lien avec le thème du module abordé.
Un partenariat avec le Centre de formation du SDIS 37, permet à chaque apprenant de participer à une journée de sensibilisation aux risques routiers et à la conduite préventive.

Le développement des pratiques collaboratives avec le patient expert, ou patient partenaire tend à se développer sur l''IFA du CHRU de Tours. Concerné comme patient ou parent par une maladie chronique, le patient partenaire développe, au fil du temps, une connaissance fine de la maladie. Il partage l'expérience vécue de la maladie et collabore comme membre à part entière de l'équipe de soins. A ce titre, il est essentiel d'intégrer le patient partenaire dans la formation dans différentes séquences pédagogiques : conférence premier stage, mobilisations spécifiques et les points de vigilance lors du transport (patient partenaire porteurs de handicaps moteurs, sensoriels, psychiques) par exemple.

7.5- Méthodes pédagogiques

L'IFA privilégie :

- Les exposés théoriques
- Les travaux pratiques
- Les mises en situation par études de cas concrets
- La simulation (conformément aux recommandations de la HAS)
- Les ateliers d'apprentissage de manutention et de techniques manuelles et gestuelles
- Les travaux de groupe
- Le suivi pédagogique personnalisé
- L'analyse des pratiques professionnelles

8. L'organisation de la formation en stage

Au nombre de trois, les stages s'insèrent dans le parcours de formation et permettent l'acquisition progressive des compétences. Il inclut une période de nuit et de week-end.

- 2 stages de 70 heures
- 1 stage de 105 heures

Trois périodes de stage sont programmées :

1. Un stage de trois semaines dans un des établissements suivants :

- Structure de soins de Courte durée Adulte ou Enfant ;
- Structure de soins de longue durée, de soins de suite et de réadaptation ou EHPAD ;
- Psychiatrie / Santé mentale Adulte ou Enfant.

Selon les situations et l'expérience professionnelle de l'élève, dans un même établissement, un parcours de soins peut être envisagé.

2. *Un stage de deux semaines dans un parcours de médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service des urgences / SAMU -SMUR)*

3. *Un stage de deux semaines en entreprise de transport sanitaire*, professionnalisant, le terrain de stage est proposé par l'élève et validé en fonction des objectifs pédagogiques définis.

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration de connaissances construites par l'élève et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux techniques en lien avec le champ de compétence des ambulanciers, de la participation aux réflexions menées en équipe et par la mobilisation de savoirs dans la résolution des situations.

Le stage permet à l'élève de découvrir ou d'approfondir des activités, de commencer à pratiquer, de confronter ses connaissances théoriques à la réalité du terrain, de s'approprier les gestes du métier et de mettre en pratique la démarche clinique et réflexive à partir d'une situation apprenante. Les situations de soins permettent de faire des interactions entre les cours, la littérature professionnelle, les patients, les contextes, les pathologies, les traitements, les expériences passées… afin d'en dégager des similitudes et des différences pour agir avec compétence. Ils favorisent aussi l'ancrage des savoirs, l'organisation du travail, l'auto-observation et le réajustement par l'analyse de l'erreur ou de la

réussite. Cette pédagogie active et réflexive a pour but de donner un sens à l'action, de l'analyser, de la rectifier si nécessaire, de la mémoriser en vue de rendre l'étudiant autonome et responsable. Elle favorise son évolution dans l'apprentissage, et l'utilisation de l'intelligence émotionnelle.

8.1- Les objectifs de stage

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des élèves en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, de la négociation de parcours personnalisés en fonction des projets professionnels et de leurs progressions individuelles. Ils doivent être formalisés et connus des élèves et des encadrants en stage, et tenir compte des parcours antérieurs des étudiants.

Les stages constituent, au sein de la formation, un temps d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle. Ces stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extrahospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté. L'encadrement doit être assuré par du personnel diplômé qui prépare progressivement les élèves à l'exercice de leur fonction. Ainsi, toujours placé sous la responsabilité d'un professionnel, l'élève acquiert progressivement de plus en plus d'autonomie dans l'exercice de son futur métier. L'élève est visité par un formateur sur un des deux stage soins.

Le rôle de l'apprenant

- Prépare les périodes en milieu professionnel en proposant des objectifs précis en lien avec le formateur référent et le tuteur
- Construit progressivement ses compétences en interaction avec le Maître de stage / Maître d'apprentissage, le tuteur, les professionnels de proximité et le Formateur référent en institut de formation
- S'entraîne à la réflexion et à l'analyse de sa pratique
- S'implique dans la résolution des situations rencontrées
- Participe à l'analyse de sa progression

Le rôle du maître de stage / maître d'apprentissage
Ce dernier peut également être le tuteur

Le Maître de stage / Maître d'apprentissage est responsable de l'organisation de la (ou des) période(s) en milieu professionnel, en lien avec l'institut ou le CFA, et de l'encadrement de l'apprenant

- Accueille et intègre l'apprenant
- Organise la formation pratique de l'apprenant au sein de l'équipe en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Assure le suivi de la formation pratique et règle les difficultés éventuelles
- Assure la liaison avec l'institut de formation

Le rôle du tuteur

Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant lors de sa période en milieu professionnel

- Organise et assure le suivi de la formation pratique de l'apprenant en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers
- Evalue la progression de l'apprenant durant la période et l'aide à s'auto-évaluer
- Evalue l'acquisition des compétences en fin de période
- Communique avec le formateur référent en institut de formation si besoin

Le rôle du professionnel de proximité

- Encadre l'apprenant pour la réalisation des activités sur le terrain
- Explique, montre, mène des activités en duo et laisse progressivement l'étudiant mener des activités en autonomie
- Guide, indique ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré
- Explique les risques : réglementation, sécurité, …

Le rôle du formateur référant en institut de formation

Le formateur référent en institut de formation assure le suivi de l'apprenant au sein de l'établissement de formation

- Organise, supervise et encadre la formation de l'apprenant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers
- Fixe des objectifs de progression
- Communique avec le Maître de stage / Maître d'apprentissage et le tuteur afin de suivre la progression de l'apprenant lors des périodes en milieu professionnel
- Régule les difficultés éventuelles

8.2- Portfolio

Les objectifs du portfolio sont :

- De favoriser une analyse de pratique de l'élève conduisant à la professionnalisation
- De faire le lien entre la formation théorique et la pratique sur le terrain
- De suivre la progression de l'élève au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme

Il permet ainsi de suivre le parcours de formation de l'élève et le développement de ses compétences.
Il s'agit d'un outil d'auto-évaluation des compétences acquises permettant un échange avec le tuteur.

8.3- Les qualifications des stages

Au sein d'une région, les terrains de stage en établissement de santé et en entreprise de transport sanitaire sont habilités par le directeur de l'institut. L'habilitation précise le nombre de stagiaires autorisés simultanément pour chaque terrain de stage. Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources humaines et matérielles qu'ils peuvent offrir aux élèves ainsi que de leurs apports théoriques et pratiques utiles pour l'acquisition de compétences dans leur parcours. Une convention de stage est établie pour les stages organisés en dehors de l'établissement au sein duquel est implanté l'institut. Elle précise les conditions d'accueil et les engagements de chaque partie. Elle note la durée du stage et précise les modalités de son évaluation et de sa validation dans la formation du stagiaire.

9. L’organisation de la formation en stage

9.1- Les blocs et modules

BLOCS	Nombre d’heures	Modules		
BLOC 1	175	**Module 1**	Relation et communication avec les patients et leur entourage	70h
		Module 2	Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements	70h
		Module 3	Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement	35h
BLOC 2	210	**Module 4**	Appréciation de l'état clinique du patient	105h
		Module 5	Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	105h
BLOC 3	28	**Module 6**	Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	7h
		Module 7	Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient	21h
BLOC 4	35	**Module 8**	Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	35h
BLOC 5	105	**Module 9**	Traitement des informations	35h
		Module 10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70h

9.2- Les critères d'évaluation par bloc

BLOC 1 :	**PRISE EN SOIN DU PATIENT A TOUT AGE DE LA VIE DANS LE CADRE DE SES MISSIONS**

COMPETENCE 1

Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage

Critères d'évaluation	Indicateurs
Pertinence de l'identification de la situation relationnelle	□ La situation relationnelle est étudiée en fonction du patient et du contexte □ Les besoins de communication et les facteurs la favorisant ou la limitant sont identifiés, quels que soient la typologie du public □ Les besoins spécifiques de communication d'un patient et de son entourage en situation de détresse, de refus, de conflit et d'agressivité sont identifiés □ Les attitudes et actions adaptées sont identifiées (alerte, mise en sécurité)
Qualité de la communication et des échanges auprès du patient et de son entourage	□ Les conditions propices à la communication sont mises en œuvre – L'attitude est bienveillante, rassurante et respectueuse du patient et de son entourage □ La communication et les échanges prennent en compte la demande du patient et ses besoins, les modalités d'expression de ses émotions □ Le langage professionnel et les modes de communication sont adaptés au patient et à son entourage □ La posture professionnelle est adaptée et intègre le contrôle et la prise de recul nécessaire à la gestion des situations de crise
Pertinence des informations et conseils apportés au patient et à son entourage	□ Les informations et conseils donnés sont adaptés au patient et à son entourage et s'inscrivent dans le champ de compétences de l'ambulancier □ La compréhension par le patient et son entourage des informations données par l'ambulancier, est vérifiée □

COMPETENCE 2 **Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté**	
Critères d'évaluation	**Indicateurs**
Pertinence de l'identification des capacités du patient et des choix effectués pour mobiliser ses ressources	□ Les capacités du patient à réaliser le déplacement sont identifiées □ Les attitudes et les actions sont adaptées à cette évaluation
Conformité des modalités d'installation, de mobilisation des patients	□ Les activités d'installation sont réalisées de manière appropriée □ Le choix du matériel est approprié □ Les règles de sécurité et d'ergonomie sont respectées □ Le confort et la pudeur sont pris en compte □ Les gestes et postures sont adaptés à la situation
Pertinence de l'organisation et de l'aménagement de l'espace dans le véhicule adapté au transport terrestre	□ Les règles de sécurité et d'ergonomie pour le patient sont prises en compte tout au long du transport □ L'état du patient et ses besoins sont pris en compte □ Le choix du matériel et l'installation sont appropriés
Pertinence de l'identification des risques, pour le patient, pour soi-même et ses coéquipiers et des mesures prises	□ Les risques pour le patient liés à la situation et la manière de les prévenir sont repérés et expliqués □ Les risques pour soi-même et ses coéquipiers liés à la situation et la manière de les prévenir sont repérés et expliqués □ L'information sur les dysfonctionnements identifiés est transmise □ Les mesures prises permettant de garantir la sécurité du patient, de ses coéquipiers et de tiers sont pertinentes

COMPETENCE 3 **Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient**	
Critères d'évaluation	**Indicateurs**
Pertinence des informations recherchées au regard des soins d'hygiène et de confort à réaliser	□ Toutes les informations pertinentes sur les précautions particulières à respecter lors du soin d'hygiène ou de confort sont recherchées □ Les risques liés aux informations recueillies sont explicités □ Le consentement du patient et de son entourage est recherché □ Le consentement éclairé du patient est pris en compte □ La priorisation des activités de soin dans son champ de compétences en fonction des informations recueillies est explicitée
Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques	□ Les règles d'hygiène, de sécurité et les précautions particulières sont appliquées □ Les règles de qualité, traçabilité sont appliquées □ La participation du patient est recherchée □ La pudeur du patient est respectée □ Les soins d'hygiène et de confort réalisés sont conformes aux instructions du travail en collaboration et aux bonnes pratiques de soins □ Les risques sont identifiés et pris en compte □ Le choix du matériel de soin est approprié, le matériel est prévu en début de soin et il est rangé en fin de soin □ Les mesures pertinentes sont prises dans les situations d'urgence puis transmises
Pertinence de la personnalisation des soins d'hygiène et de confort à partir de l'évaluation de la situation	□ Les choix et l'adaptation des soins sont argumentés à partir de l'évaluation de la situation □ L'organisation de l'activité de soin prend en compte l'environnement, le patient et son entourage □ Toute action est expliquée au patient et une attention particulière lui est portée □ L'adaptation des modalités de réalisation du soin d'hygiène et de confort à l'état et aux réactions du patient, à l'évaluation de la douleur et à ses habitudes de vie sont explicitées
Analyse de la qualité du soin d'hygiène et de confort réalisé	□ Les bonnes pratiques sont identifiées et l'écart dans leur application est analysé □ L'application des règles d'hygiène, de sécurité et la prise en compte des précautions particulières est analysée □ Les non-conformités sont identifiées et l'information est transmise à l'interlocuteur approprié selon les procédures en vigueur

	□ Des explications sont apportées sur les limites de son champ de compétences □ Les propositions de réajustement de l'intervention sont pertinentes

BLOC 2 :	**REALISATION D'UN RECUEIL DE DONNEES CLINIQUES ET MISE EN ŒUVRE DE SOINS ADAPTES A L'ETAT DU PATIENT NOTAMMENT CEUX RELEVANT DE L'URGENCE**

COMPETENCE 4 **Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences**	
Critères d'évaluation	**Indicateurs**
Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée	□ Toutes les informations pertinentes et utiles à la prise en charge sont recherchées □ Le lien entre l'observation de la situation du patient et les risques est explicité
Conformité des modalités de recueil de données et des paramètres	□ Respect de la déontologie et des règles professionnelles □ La mesure des différents paramètres de surveillance est fiable □ Le choix des outils de surveillance est approprié et leur utilisation est correcte
Pertinence des informations recueillies et des risques identifiés	□ Les situations de danger ou à risque sont identifiées □ Les anomalies au regard des références liées aux âges de la vie sont identifiés □ Les normes sont connues □ Les interlocuteurs pertinents sont alertés □ Toutes les informations utiles et nécessaires sont transmises
COMPETENCE 5 **Mettre en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence**	
Critères d'évaluation	**Indicateurs**
Pertinence du choix des soins notamment ceux relevant de l'urgence à mettre en œuvre	□ Le choix des soins notamment ceux relevant de l'urgence à réaliser est pertinent et est justifié au regard de la situation et des informations recueillies □ Les risques liés aux soins notamment ceux relevant de l'urgence sont identifiés
Conformité des modalités de réalisation des soins notamment ceux relevant de l'urgence	□ Les règles d'hygiène, de sécurité et les précautions particulières sont appliquées □ L'installation du patient en position de sécurité est adaptée à son état et à la situation d'urgence

	□ Les premiers soins notamment ceux relevant de l'urgence réalisés sont conformes aux procédures en vigueur □ Le choix du matériel est approprié □ Les risques liés aux premiers soins notamment ceux relevant de l'urgence sont pris en compte
Pertinence des actions mises en œuvre	□ L'état clinique du patient est contrôlé □ L'application des règles d'hygiène, de sécurité et la prise en compte des précautions particulières sont analysées □ Les non-conformités sont identifiées □ Les limites de son champ de compétences sont expliquées □ Les mesures à prendre à l'issue des premiers soins notamment ceux relevant de l'urgence sont réalisées selon les protocoles établis

BLOC 3 :	TRANSPORT DU PATIENT DANS LE RESPECT DES REGLES DE CIRCULATION ET DE SECURITE ROUTIERE

COMPETENCE 6 **Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport**	
Critères d'évaluation	**Indicateurs**
Pertinence des vérifications réalisées sur le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	□ Le contrôle de la conformité et du bon fonctionnement du véhicule est réalisé avec régularité dans le respect des consignes et procédures en vigueur □ La vérification de l'adéquation des équipements du véhicule à l'état clinique du patient est réalisée avant tout transport
Pertinence du repérage des anomalies et des dysfonctionnements et des actions correctives mises en œuvre	□ Toute anomalie et tout dysfonctionnement sont identifiés et tracés □ Les propositions d'actions correctives à mettre en œuvre sont pertinentes □ Les actions correctives sont mises en œuvre selon les procédures
Conformité des opérations d'entretien courant du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	□ Les opérations d'entretien courant et de maintenance préventive sur le véhicule sont réalisées dans le respect des procédures et de son champ de compétences □ Le contrôle des opérations mises en œuvre et du bon fonctionnement du véhicule est réalisé après chaque intervention

COMPETENCE 7 **Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient**	
Critères d'évaluation	**Indicateurs**
Conformité de la conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre aux règles de circulation et de sécurité routière	□ Les risques liés à la conduite de véhicule adapté au transport sanitaire terrestre sont identifiés □ Les règles de circulation et de sécurité routière spécifiques au véhicule adapté au transport sanitaire terrestre sont expliquées et sont respectées □ Les conditions météorologiques et les conditions de trafic sont prises en compte
Pertinence de l'adaptation de la conduite à la situation du patient	□ Le choix de l'itinéraire est adapté à la situation et expliqué □ La conduite du véhicule est adaptée à la situation du patient et justifié □ e

BLOC 4 :	ENTRETIEN DES MATERIELS ET INSTALLATIONS DU VEHICULE ADAPTE AU TRANSPORT SANITAIRE TERRESTRE EN TENANT COMPTE DES SITUATIONS D'INTERVENTION

COMPETENCES 8 et 9

- **Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés dans son domaine de compétences**
- **Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du matériel et des installations et en assurer la traçabilité**

Critères d'évaluation	Indicateurs
Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de la situation	Le choix du protocole et de sa mise en œuvre sont expliqués et évalués en fonction de chaque situation d'intervention □ Les réajustements proposés sont adaptés en regard du champ de compétence de l'ambulancier □ Le matériel et les produits choisis sont adaptés à la situation □ Les produits sont dosés et utilisés en respectant les procédures et les fiches techniques
Conformité de l'application des règles: – de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie – de traçabilité – liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets	□ Les non conformités au regard des différentes règles sont identifiées □ Les risques de non-respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont explicités et évalués □ Les règles de la traçabilité sont explicitées selon les situations et appliquées □ Les risques de non traçabilité sont explicités □ Les règles liées aux circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets sont argumentées □ Les risques associés au non-respect de ces règles sont explicités □ Toute anomalie dans la péremption, le rangement, les conditions de stockage et l'approvisionnement des matériels et produits est identifiée et l'information est transmise au bon interlocuteur □ Des réajustements pertinents sont proposés.
Conformité du nettoyage, de la désinfection, et de la décontamination du matériel et des installations	□ Les techniques de nettoyage des matériels, équipements et installations sont connues, expliquées et mises en œuvre de manière appropriée

	□ Les opérations de désinfection sont expliquées conformément aux normes en vigueur et au contexte □ Toute anomalie et tout risque d'incident dans le circuit et le conditionnement du matériel stérile sont identifiés et l'information est transmise au bon interlocuteur

BLOC 5 :	TRAVAIL EN EQUIPE ET TRAITEMENT DES INFORMATIONS LIEES AUX ACTIVITES DE L'AMBULANCIER, A LA QUALITE / GESTION DES RISQUES

COMPETENCE 10 **Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels**	
Critères d'évaluation	**Indicateurs**
Pertinence de l'analyse des situations et du recueil des informations	□ Toutes les informations concernant le patient sont recueillies et prises en compte □ Les informations liées à son état de santé et permettant une prise en soins personnalisée sont recueillies, analysées avec discernement dans le respect de la réglementation, de la protection du patient et du secret professionnel □ Les informations sont sélectionnées pour contribuer à la continuité de la démarche pluri professionnelle
Fiabilité et pertinence des informations transmises	□ Le vocabulaire et le langage utilisés sont professionnels et adaptés □ Toutes les données recueillies (observations et mesures) sont conformes et transmises avec exactitude □ Une synthèse précise et exhaustive de la situation du patient est restituée □ Les anomalies ou les incohérences sont identifiées et l'interlocuteur pertinent alerté □ L'évaluation de l'urgence est réalisée dans son champ de compétences □ Toutes les informations requises sont transmises aux professionnels concernés dans les délais appropriés □ Tous les outils de transmission d'information à disposition, notamment les outils numériques pour une transmission à distance sont utilisés à bon escient □ La continuité et la traçabilité des soins sont assurées
Qualité des informations sur les activités et les savoir-faire transmis	□ Les missions des différents acteurs de l'accompagnement de la personne en formation (tuteur, professionnel de proximité et maître de stage) sont identifiées et prises en compte □ Les activités à réaliser par l'apprenant sont identifiées

	□ Les explications nécessaires à la réalisation des activités sont apportées à l'apprenant □ La compréhension de l'apprenant est vérifiée □ La réalisation des activités selon les procédures en vigueur est appréciée □ Les échanges avec l'apprenant sont facilités
Pertinence des actions correctives mises en œuvre	□ Les écarts sont identifiés □ Un retour auprès de l'apprenant est réalisé □ Des actions correctives sont proposées et mises en œuvre (explications complémentaires, nouvelle démonstration, réalisation d'activité en binôme …)
COMPETENCE 11 **Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques**	
Critères d'évaluation	**Indicateurs**
Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs	□ Les intervenants et interlocuteurs professionnels internes et externes et leurs missions respectives (ressources) sont identifiés □ Les activités réalisées sont conformes au champ de compétences de l'ambulancier et des autres intervenants □ Des demandes d'intervention auprès de différents professionnels sont effectuées en fonction des besoins
Pertinence de l'organisation de sa propre activité	□ Les liens entre les différentes interventions professionnelles sont repérés et explicités □ L'organisation de ses activités permet d'optimiser le travail en équipe et s'adapte aux changements, elle est expliquée et argumentée □ Les activités sont hiérarchisées, priorisées et argumentées □ Les outils d'organisation individuelle du travail et de planification du travail de la structure sont utilisés à bon escient en respectant les règles professionnelles □ L'évaluation du résultat des activités réalisées est effectuée
Qualité de la participation à la démarche professionnelle collective	□ La contribution à la construction d'un projet collectif est effective et pertinente □ Les propositions sont adaptées et argumentées □ La contribution au travail en équipe tient compte du champ de compétences de l'ambulancier et de celles des différents professionnels

Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure	□ Tout événement indésirable ou non-conformité est repéré, signalé et déclaré □ Les actions menées répondent à la politique qualité de la structure □ Des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques dans son champ de compétences sont proposées dans le cadre d'un travail en équipe
Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle	□ La contribution à l'évaluation des pratiques pour soi-même et en équipe (pluri-professionnelle) est effective et pertinente □ Des actions d'amélioration appropriées sont proposées
Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation	□ Les écarts entre le niveau de compétences professionnelles requis et son propre niveau sont repérés □ Les besoins en formation sont exprimés et expliqués

GLOSSAIRE

L'authenticité : C'est la capacité à être vraiment soi-même. Il s'agit plus d'un sentiment que d'un état. On n'est pas soi-même, on se sent soi-même : il n'y a pas de contradiction entre valeurs et comportement, entre pensées et paroles, tout en faisant preuve de tact et de respect.

L'autonomie : C'est une finalité du système éducatif qui consiste à créer les conditions qui permettent à l'étudiant de construire son savoir. L'étudiant est capable d'esprit critique et de responsabilités. Il respecte les contrats et mène les tâches jusqu'à leur terme.
C'est une attitude, une disposition d'esprit, une façon de vivre, une valeur et une responsabilité. L'autonomie ne se donne pas, elle se prend même si c'est le formateur qui en fait le projet pour l'étudiant

La cohérence : La cohérence est l'absence de contradiction entre ce que l'on pense, ce que l'on dit et ce que l'on fait. C'est le choix qui permet de donner du sens aux actes par l'analyse, la réflexion, la remise en cause, la négociation, la congruence. C'est une condition nécessaire pour distinguer la liberté du libre arbitre.

La distanciation : La distanciation consiste, pour le professionnel qui accompagne l'étudiant, à adapter une juste distance en pleine conscience de la différence des places dans une attitude neutre et impartiale. La distance juste est une qualité de présence favorisant la rencontre et le contact, elle privilégie l'écoute centrée sur la personne et favorise la démarche éthique.

L'équité : D'abord c'est l'exigence de concilier la rigueur du législatif ou du réglementaire avec les intérêts légitimes de l'individu. Ensuite c'est le souci de faire porter à tous les individus de manière équilibrée la charge de la vulnérabilité particulière de certains d'entre eux.

L'honnêteté : L'honnêteté, du terme latin « honestitas », est la qualité d'une personne ou d'un comportement honnête. L'honnêteté constitue une qualité humaine qui consiste à se comporter et à s'exprimer avec sincérité et cohérence, tout en respectant et en estimant les valeurs de la justice et la vérité.

L'initiative : Qualité de quelqu'un qui entreprend les choses, prend des décisions.

Le questionnement éthique : Il s'agit de la réflexion collégiale menée sur l'action soignante en s'appuyant sur la législation, la déontologie et l'éthique[5]

[5] L'éthique est une sphère de la réflexion philosophique qui, au-delà de la morale, s'interroge sur ce qui fait le sens de l'existence humaine.

appliquées au domaine médical et paramédical. Le questionnement éthique permet à l'étudiant dans le cadre d'une réflexion individuelle et collective de « prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Le respect : C'est une attention à l'autre qui suppose la reconnaissance de l'autre tel qu'il est comme une personne investie de dignité. Cet état d'esprit impose une confiance qui responsabilise. Il dispose à l'authenticité, la sincérité, la transparence et l'humilité.

La responsabilité : C'est une démarche d'engagement qui consiste à assumer ses actes, leurs motivations et leurs conséquences. Individuelle, elle engage chacun pour tout ce qu'il fait. Collective, elle intègre la solidarité et le partage. Elle implique l'esprit d'équipe.